

Le calendrier des opérations électorales est fixé comme suit :

Dates <b>2023</b>	Calendrier électoral prévisionnel
vendredi 3 novembre	Affichage des listes électorales provisoires sur le site de vote électronique et au sein de chaque entité (écoles internes et direction générale de l'IMT)
lundi 13 novembre	Date limite de dépôt des réclamations sur les listes électorales provisoires
vendredi 17 novembre (17h)	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi
Vendredi 17 novembre	Date limite de mise en ligne de la notice détaillée de vote par internet
mardi 21 et mercredi 22 novembre	Vote test à blanc
Vendredi 24 novembre	Tirage au sort de l'ordre d'affichage des candidatures et professions de foi sur le site de vote électronique et au sein de chaque entité (écoles internes et direction générale de l'IMT)
Vendredi 24 novembre	Affichage des listes électorales définitives sur le site de vote électronique et au sein de chaque entité (écoles internes et direction générale de l'IMT)
vendredi 1 <sup>er</sup> décembre 14h	Réunion de scellement avec attribution des clés de chiffrement
<b>Du lundi 04 décembre (8h) au vendredi 08 décembre (12h)</b>	<b>Scrutin électronique</b>
Du lundi 04 décembre (8h) au vendredi 08 décembre (12h)	Ouverture de l'assistance téléphonique aux électeurs (24/24)
vendredi 08 décembre 14h	Dépouillement à la fin du scrutin
au plus tard le lundi 11 décembre	Proclamation et affichage des résultats sur le site de vote électronique et au sein de chaque entité
Mardi 26 décembre	Date limite de dépôt des réclamations sur les opérations électorales